

**DECISION N°164-2026 –
REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE
CRECHE FOREZ-ENCHANTE – FEURS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société SOPREMA en date du 27 avril 2026 ci-annexé,

Considérant la nécessité de procéder sans délai aux travaux de réparation pour garantir la sécurité et la pérennité du bâtiment,

Considérant les propositions techniques et financières de l'entreprise SOPREMA, dont le siège social est situé à SAINT BONNET LES OULES (42330), 327 ZA de Lapra, pour un montant de 27 472,48 € HT, soit 32 966,98 € TTC, option incluse, aux termes du devis,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en dessous duquel Monsieur Le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis de la société SOPREMA, dont le siège social est situé à SAINT BONNET LES OULES (42410), 327 ZA de Lapra, quant à la réalisation des travaux de réfection de 100 m² de toiture à la crèche Forez-enchanté à Feurs pour un montant de 27 472,48 € HT, soit 32 966,98 € TTC et de passer commande.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 11/05/2026

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260511-164-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Ministère de l'Intérieur
Direction des Forêts
12110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260511-164-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026